

Le Président
Ancien Ministre
Vice-Président honoraire du Sénat
Maire de Marseille

Arrêté n° 17/350/CM

Désignation des membres de la commission consultative d'attributions de postes à flot et à sec au sein des sociétés nautiques et en régie directe

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- La délibération POR 1347/09/CC du 11 mai 2009 relative à la création de commissions thématiques pour les ports de plaisance et notamment d'une commission consultative d'attribution.
- La délibération POR 003-617/14/CC du 19 décembre 2014 relative à l'approbation du règlement particulier de police des ports de plaisance Métropolitains ;
- La délibération POR 002-822/15/CC du 19 février 2015 relative à l'approbation du règlement intérieur et de la composition des commissions d'attribution des autorisations d'occuper les postes à flot et à sec au sein des périmètres métropolitains.
- L'arrêté n° 16/108/CM du 8 avril 2016 portant délégation du Président à Monsieur Patrick Boré, 3ème Vice-Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour les ports et infrastructures Portuaires.
- L'arrêté n° 16/491/CM du 14 novembre 2016 désignant les membres représentant les conseillers portuaires de la Commission consultative d'attribution de postes à flot et à sec des ports gérés en régie directe et au sein des sociétés nautiques.

CONSIDÉRANT

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence assure la mission de gestion des Ports de Plaisance.

ARRETE

Article 1:

Est abrogé l'arrêté16/491/CM désignant les membres de la Commission consultative d'attribution de postes à flot et à sec des ports gérés en régie directe et au sein des sociétés nautiques et est remplacé par le présent arrêté.

Reçu au Contrôle de légalité le 5 Décembre 2017

Article 2 :

La Commission consultative d'attribution des postes à flot et à sec gérés en régie directe et au sein des sociétés nautiques est composée de 17 membres. Huit membres sont désignés en qualité de représentants des conseillers portuaires, neuf membres sont des élus métropolitains.

Sont désignés membres de la Commission consultatives d'attribution de postes à flot et à terre :

Les élus métropolitains :

- Madame Sabine BERNASCONI
- Monsieur Roland BLUM
- Monsieur Jean Louis BONAN
- Monsieur Patrick BORÉ
- Monsieur Bruno CHAIX
- Monsieur Michel ILLAC
- Monsieur Jean MONTAGNAC
- Monsieur Yves MORAINÉ
- Monsieur Claude PICCIRILLO

Les représentants des conseillers portuaires désignés lors des Conseils portuaires du 18 et 19 septembre 2017 :

PORTS

VIEUX PORT MARSEILLE
POINTE ROUGE
LA CIOTAT
PETITS PORTS MARSEILLE
SAUSSET LES PINS
CARRY LE ROUET
PETITS PORTS COTE BLEUE
FRIOUL

CONSEILLERS PORTUAIRES

Alain RAVOT
Christian RAFFY
Jean Louis TORRESANI
Jean Marc CRACOLICI
Mickael KUDSZUS
Bernard LUBIN
Roger COTI
Michel BARROT

Article 3 :

Monsieur Patrick Boré Vice-Président délégué aux Ports et aux infrastructures portuaires de la Métropole Aix-Marseille Provence assurera la Présidence de la Commission ;

Monsieur Claude Piccirillo Président de la Commission Métropolitaine « Mer, littoral et ports, protection et mise en valeur des espaces maritimes et naturels » sera son représentant et pourra assurer la Présidence de la Commission.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 5 décembre 2017

Président,

Signé : Jean Claude GAUDIN